

Une mise à jour pour les membres de la Guilde au sujet de la pénurie de gens de mer canadiens - mai 2023

Depuis plus d'une décennie, la Guilde travaille avec des employeurs, des intervenants de l'industrie et des représentants du gouvernement pour tenter de remédier à ce qui est maintenant devenu une grave pénurie de personnel qualifié disponible pour travailler à bord de certains navires canadiens. Malgré le nombre de diplômés sortant des écoles maritimes canadiennes, le nombre de marins qui prennent leur retraite chaque année de l'industrie maritime canadienne dépasse le nombre de nouveaux entrants. Par conséquent, notre industrie fait face à une pénurie de personnel; en particulier ceux qui détiennent des brevets de niveaux élevés, tels que les qualifications de capitaine au long cours, capitaine à proximité du littoral, ainsi que d'officier mécanicien de première et de deuxième classe. La pénurie s'accroît et s'étend maintenant aux autres brevets. Une récente étude du gouvernement fédéral indique que plus de la moitié de la main-d'œuvre maritime canadienne restante prendra sa retraite au cours des prochaines années. Cela comprend 52% d'officiers mécaniciens et 47% d'officiers de pont actuels. Comme nous le savons tous, ces postes d'officiers sont essentiels à l'exploitation des navires canadiens. Dans l'éventualité où des navires canadiens seraient désarmés en raison d'une pénurie de personnel qualifié, cela ouvrirait la porte à un afflux de navires étrangers naviguant dans le cabotage canadien au moyen d'exemptions, sans aucun marin canadien à bord. Un certain nombre d'autres pays ont constaté qu'une telle marée est difficile à contenir ou à renverser.

Le problème de la pénurie de main-d'œuvre maritime au Canada est un défi multidimensionnel, tout comme l'approche pour le résoudre, car il y a plusieurs facteurs qui contribuent à ce dilemme, qui nécessiteront tous une plus grande attention.

Comme le savent les membres de la Guilde, de nombreuses exigences doivent être remplies pour obtenir un brevet **canadien** indiquant que le demandeur doit être canadien (citoyen ou résident permanent). La Guilde continuera de s'opposer à toute proposition visant à modifier l'exigence de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente pour l'obtention d'un brevet **canadien** comme remède à la pénurie de main-d'œuvre de notre secteur. Au lieu de cela, nous continuerons de nous concentrer sur la formulation de recommandations constructives visant à aider à élaborer une stratégie de main-d'œuvre efficace pour assurer la prospérité de l'industrie maritime du Canada et de ses gens de mer.

Quelles sont les initiatives qui ont été entreprises jusqu'à présent pour atténuer ce problème?

Pendant de nombreuses années, la Guilde a accordé une grande priorité à la recherche d'un financement adéquat de la formation, lors des négociations collectives avec les employeurs et lors des réunions avec les représentants du gouvernement. La Guilde contribue et participe en tant que championne de la nouvelle *Fondation des carrières maritimes canadienne*, et nous siégeons au conseil d'administration de la Fondation. Le rôle de la Fondation est de mettre en place une approche coordonnée par tous les intervenants pour travailler ensemble afin d'attirer les jeunes Canadiens vers des carrières dans l'industrie maritime. La Fondation en est encore à ses débuts, mais poursuit activement sa sensibilisation en utilisant les médias sociaux, les salons de l'emploi, les visites d'écoles et les méthodes de communication modernes. Ce travail est financé par la Guilde et d'autres organisations membres. [Imagine Marine – Découvrez les carrières de l'industrie maritime canadienne](#)

La Guilde a également été un fervent partisan d'une initiative de la Marine royale canadienne en collaboration avec Transports Canada, visant à reconnaître la formation précieuse qui a été suivie par le personnel naval et à établir des équivalences entre certaines qualifications navales et les certifications marines commerciales. Ce programme a permis à un certain nombre d'anciens combattants, de réservistes et d'anciens membres de la marine d'entrer dans l'industrie maritime commerciale pour occuper des postes sur des navires canadiens.

Pendant un certain nombre d'années, la Guilde a demandé un programme pour évaluer les qualifications des nouveaux Canadiens (résidents permanents ou citoyens) qui ont déjà travaillé comme marins dans d'autres pays, mais qui, après leur arrivée au Canada, n'ont été employés que dans des professions en dehors de notre industrie maritime. Cette initiative a montré des signes de succès. Des centaines de nouveaux Canadiens ont postulé auprès de Transports Canada pour faire évaluer leurs qualifications de marin à l'étranger et ont comblé les lacunes de leur formation requise et travaillent maintenant aux côtés d'autres membres de la Guilde. Il s'agit de Canadiens titulaires de brevets canadiens.

Le gouvernement fédéral a également signé des accords avec un certain nombre d'autres pays pour reconnaître certains brevets étrangers de compétence à bord des navires battant pavillon canadien lorsque des Canadiens qualifiés ne sont pas disponibles. Plusieurs membres de la Guilde sont extrêmement déçus de cette évolution et ne sont pas contents d'apprendre que les syndicats ne sont pas consultés au sujet de ces ententes signées avec des nations étrangères. La communauté maritime de tout le pays, y compris les syndicats, est informée des arrangements conclus avec des pays étrangers au moyen de bulletins de la sécurité des navires; après coup.

La position établie par le Conseil national de la Guilde concernant la reconnaissance des titres de compétences étrangers à bord des navires battant pavillon canadien est qu'il s'agit d'une mesure temporaire, et bien qu'elle soit loin d'être idéale, elle permettra aux navires battant pavillon canadien de continuer à fonctionner jusqu'à un nombre de Canadiens qualifiés deviennent disponibles. La Guilde surveillera attentivement ce programme pour s'assurer que ces marins étrangers ne sont autorisés à travailler sur des navires canadiens que si :

- A) ils satisfont aux exigences légales pour travailler au Canada; et
- B) il n'y a pas de Canadiens qualifiés disponibles pour combler le poste. Cela signifie que tous les Canadiens qualifiés doivent déjà travailler, et les marins étrangers iront au bas de la liste d'ancienneté.

Dans le cas où un marin canadien n'est pas disponible pour un poste vacant à bord d'un navire canadien, alors au lieu que le navire reste amarré faute d'équipage, ou qu'un navire étranger reçoive une licence pour entreprendre le travail, alors un agent étranger peut être autorisé par Transports Canada à travailler sur le navire canadien s'il démontre une compétence linguistique acceptable, une connaissance acceptable des règlements locaux tels que les modifications canadiennes au Règlement sur les abordages internationaux, et s'il obtient un visa et un permis de travail et si Transports Canada leur délivre une mention reconnaissant leur brevet étranger. Encore une fois, les syndicats ne sont pas consultés quant à la signature par le gouvernement canadien de telles ententes avec des pays étrangers, ni même avant la signature d'accords de libre-échange, et nous sommes informés après coup. La Guilde recommandera aux candidats éligibles parmi ces gens de mer de postuler pour devenir Canadiens (résidents permanents ou citoyens), comme la plupart de nos ancêtres l'ont fait à un moment donné. De cette façon, ils peuvent devenir admissibles à présenter une demande de brevet **canadien** et contribuer de manière significative à la société canadienne, avec un intérêt direct à jouer un rôle précieux dans notre industrie maritime.

Le gouvernement fédéral a signé des ententes pour reconnaître et évaluer les brevets de compétence maritime délivrés par les pays suivants : Australie, France, Norvège, Ukraine, Philippines et Royaume-Uni.

La Guilde continuera de surveiller attentivement l'impact sur notre main-d'œuvre de l'utilisation de ressortissants étrangers occupant temporairement des postes sur des navires canadiens. De nombreux membres de la Guilde ont consacré leur vie à travailler dans l'industrie maritime canadienne. Sans aucune reconnaissance ni appréciation, les membres de la Guilde ont fait des sacrifices importants pour maintenir le commerce maritime en activité sans interruption pendant les pandémies et autres défis sérieux. Les membres de la Guilde travaillent pour assurer la sécurité sur les voies navigables et ont un intérêt direct dans la protection environnementale des écosystèmes marins fragiles du Canada. La Guilde continuera de dialoguer avec les membres, les employeurs et les organismes de réglementation partout au pays pour s'assurer que ces emplois à bord des navires canadiens demeurent des emplois canadiens bien rémunérés, qui reviennent d'abord aux Canadiens.